

AUTORISATION D'OPÉRER POUR UN PATIENT MINEUR

Docteur Julien PAUCHOT M.D Ph.D

Chirurgie Plastique, Esthétique et Reconstructrice - Médecine Esthétique

Professeur de Chirurgie Plastique Esthétique et Reconstructrice

Membre de l'Académie Nationale de Chirurgie

Lauréat de la Faculté

Expert près de la Cour d'Appel de Riom

RPPS : 1000 249 74 35

Mail sécurisé pour les professionnels de santé : Julien.PAUCHOT@medical63.apicrypt.org

Mail non sécurisé pour les le(a) patient(e)s : contact.p@uchot.info

SITE INTERNET : www.julien-pauchot.com

CONSULTATIONS

42, rue Jules Guesde

63100 Clermont Ferrand

SECRETARIAT

Tél : 09 73 01 27 88

INTERVENTIONS

Pôle Santé République

105, Avenue de la République

63050 Clermont Ferrand

Tél : 0 826 30 44 99

Visage

LIFTING
CERNES
PAUPIÈRES
MICROLIPOFILLING
OREILLES DÉCOLLÉES

CHIRURGIE ESTHÉTIQUE

Corps

REDUCTION/PTOSE MAMMAIRE
AUGMENTATION MAMMAIRE
ABDOMINOPLASTIE/BODYLIFT
LIPOSUCCION/LIPOFILLING
LIFTING DES MEMBRES

MEDECINE ESTHÉTIQUE

INDUCTEURS TISSULAIRES
ACIDE HYALURONIQUE
TOXINE BOTULIQUE
RADIOFRÉQUENCE
CRYOLIPOLYSE

CHIRURGIE RECONSTRUCTRICE

CHIRURGIE DERMATOLOGIQUE
RECONSTRUCTION MAMMAIRE
APRÈS AMAIGRISSEMENT
REPRISE DE CICATRICE
MICROCHIRURGIE

L'AUTORISATION DES DEUX PARENTS EST OBLIGATOIRE

J'autorise le Dr Julien Pauchot à pratiquer tout acte médical, chirurgical ou anesthésique nécessité par l'état de santé de mon enfant mineur au décours de la consultation. J'ai été informé des risques éventuels liés aux actes pratiqués :

NOM DU LE(A) PATIENT(E)	PRÉNOM DU LE(A) PATIENT(E)	DATE DE NAISSANCE

NOM ET PRÉNOM DES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

MÈRE

SIGNATURE

PERE

SIGNATURE

PHOTOCOPIE DES CARTES D'IDENTITÉ DES DEUX TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Loi N°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale

Extrait : article 2 – l'article 371-1 du code civil est ainsi rédigé :

« Art.371-1. L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. »

« les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité ».

VISITEZ MON SITE INTERNET www.julien-pauchot.com